

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2012 A 20H00, A VOUZIERS

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Chantal GIOT ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Dominique BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGES ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Luc DUTHOIT ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Guy LECLERCQ ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PAYEN ; André POULAIN ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Jean-Yves STEPHAN ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Eric VENNER

Représentés :

Madame Anne SEMBENI donne pouvoir de vote à Monsieur VENNER ;
Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ;
Monsieur Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à Monsieur COLIN ;
Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à Monsieur LOUIS ;
Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame MELIN ;
Monsieur Jacky NIZET donne pouvoir de vote à Monsieur MAS ;
Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur LECLERCQ ;
Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur THIEBAULT ;
Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Madame RAULIN.

Absents excusés : *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Véronique DELEHAIE ; Ghislaine GATE ; Sylvie LEFORT ; Christine NOIRET-RICHET ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Régis BARRE ; Eladio CERRAJERO ; Thierry CHARTIER ; Luc DECORNE ; Pascal DELANDHUY ; Philippe ETIENNE ; Michel GAUMARD ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Jean-Yves PIC ; Paul PONCIN ; Alain RICKAL

Absents non excusés : *Mesdames* Marie-Josée BLONDELET ; Marie-Ange BROUILLON ; Françoise CAPPELLE ; Nadine DIDIER ; Marie-Françoise GEILLE ; *Messieurs* Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Bernard BIENVENU ; Jean-Pierre BOSCHAT ; René BRUAUX ; Joël CARRE ; Bruno CHARBONNIER ; Gilles COLSON ; Maurice CREUWELS ; Thierry DEGLAIRE ; Bruno DESWAENE ; Bernard DUPONCHEEL ; Jean-Claude ETIENNE ; René FRANCAERT ; Damien GEORGES ; Christophe GIOT ; Dominique HARBOUT ; Philippe HENRY ; Christian HULOT ; Didier LANGE ; Jean-Pierre LELARGE ; Jean-Paul MAILLART ; Pascal MARBAQUE ; Michel MAYEUX ; Michel MICHAUX ; Patrick PARIS ; Georges PINCON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Jean Louis RAGUET ; Christophe RAILLOT ; Gilbert RENARD ; Bruno VALET ; Erol VAUCHEL

Invité : Monsieur Jean-Luc JAEG, Sous-Préfet de Vouziers.

Invités excusés : Messieurs Jacques MORLACCHI et Jean-Luc WARSMANN.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance en remerciant Monsieur le Sous-Préfet de sa présence et en lui souhaitant la bienvenue dans les Ardennes et sur le territoire de la 2c2a.

Récemment arrivé dans les Ardennes, originaire d'Alsace, Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il exerçait précédemment les fonctions de vice président du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse. Il indique qu'il connaissait un peu les Ardennes au travers de certains dossiers économiques. Son premier constat lui permet de ressentir un territoire attachant au sein duquel les gens sont chaleureux. Monsieur le Sous-Préfet remercie le Président de la 2c2a pour cette invitation qui lui permet de rencontrer les élus.

Monsieur MAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. POINT D'INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à notre EPCI la transmission d'un rapport d'activités de l'année 2011 avant le 30 septembre à ses communes membres.

Ainsi, ce document a été élaboré dans la continuité du rapport publié en 2010 qui a pour vocation d'être adressé aux délégués communautaires (afin de faciliter leur rôle d'intermédiaire entre la 2C2A et les conseils municipaux), aux maires (pour leur information et pour mise à disposition du public) et aux partenaires institutionnels de la collectivité (pour rendre compte des réalisations et de leurs résultats).

Monsieur FORGET souligne qu'il n'y a pas à délibérer sur ce document. Néanmoins, il a été mis en ligne sur le portail de la 2C2A afin de recueillir les avis, observations et propositions de modifications formulés par les délégués. Dans ces conditions, il propose de ne pas reprendre tout le rapport, étant établi dans la même lignée que précédemment. Il demande donc s'il y a des remarques ou des observations concernant ce rapport.

Monsieur MATHIAS regrette que le temps imparti pour la lecture soit trop court, compte tenu du volume des informations traitées dans le rapport.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2012

Monsieur COLIN relève des incohérences dans la liste des présents et absents.

Madame MERCIER indique qu'elle n'a pas encore obtenu ses accès internet pour accéder aux comptes rendus en ligne sur le portail de la 2c2a.

Monsieur FORGET indique que dorénavant les comptes rendus des conseils communautaires et les délibérations (bureau et conseil) seront en accès libre sur le site internet de la 2C2A ; En ce qui concerne les autres comptes rendus, l'idée est de doter chaque délégué d'un identifiant qui permettra de les télécharger. Les élus sont alors invités à contacter les services pour l'obtenir.

Monsieur MATHIAS demande s'il est possible de modifier son code d'accès ?

Monsieur SIGNORET répond que cette demande sera transmise dans les services pour qu'une réponse lui soit apportée.

Ce compte rendu est adopté, à l'unanimité après rectification de liste.

Monsieur SIGNORET propose de modifier l'ordre du jour pour passer directement à la présentation du projet d'extension concernant le PAD afin de pouvoir libérer Messieurs MENGUAL et LAMORT, représentants de HARMATAN.

6. PRESENTATION DU PROJET D'EXTENSION/RENOVATION DE LA SCENOGRAPHIE DU PAD

Le Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 a validé le programme d'aménagements du PAD pour 2012 – 2015 comprenant notamment l'extension/rénovation de la scénographie.

Sur la base d'une délégation du Conseil de Communauté, le bureau du 06 octobre 2011 a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour un marché de maîtrise d'œuvre incluant des prestations d'architecte/scénographe d'expositions visant à concevoir et encadrer la réalisation d'un nouvel espace scénographique par renouvellement et extension de la scénographie actuelle du Parc Argonne Découverte.

Le budget prévisionnel des travaux a été arrêté à 1 000 000 € HT.

La consultation s'est déroulée en deux temps :

Phase 1 : Appel à candidature avec dépôt des candidatures avant le 16 novembre 2011

Phase 2 : Etude (esquisse) / dépôt des offres avant le 1er mars 2012

A l'issue de cette seconde phase, et après réunions du jury en date des 6 mars, 28 mars et 22 mai 2012, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société Harmatan avec un taux de rémunération de 16 % soit 160 000 € HT.

Monsieur MENGUAL, Directeur de Projet, présente l'agence Harmatan, composée d'une vingtaine de collaborateurs intégrant tous des métiers de conception, avec des compétences précises. Il énumère quelques références, dont Vulcania.

Monsieur MENGUAL cite les 3 objectifs qu'Harmatan a suivis pour répondre à ce projet.

1^{er} objectif : Etre en cohérence avec le repositionnement de l'équipement.

Il faut poursuivre le développement de l'équipement en renforçant l'introduction du vivant, continuer la médiation humaine mise en place à l'occasion des premiers réinvestissements.

2^{ème} objectif : Progression de la fréquentation (pour les résidents du territoire, la clientèle de proximité et les touristes de passage).

Importance de faire venir et, faire revenir les visiteurs. La présence du vivant paraît importante à ce titre car il est toujours en mouvement et permet plus facilement d'inciter à la revisite. Dans cet espace intérieur, il est important d'offrir un complément de l'extérieur donc d'augmenter le temps de présence sur site. L'objectif est de tendre vers une journée sur site.

3^{ème} objectif : Affirmer le parc comme une porte d'entrée pour l'ensemble du territoire : valorisation,

Le PAD se veut être la porte d'entrée du territoire qui va donner l'information, qui va inciter à voir d'autres centres patrimoniaux du territoire.

Au stade Esquisse de leur projet, HARMATAN propose d'intervenir sur la partie couverte en 4 grands espaces :

A – Terre d'Argonne, le terrier magique :

Vitrine touristique et événementiel du territoire, destinée à renvoyer les touristes vers les autres activités touristiques du territoire.

B – La nuit des Argonautes (situé à l'emplacement actuel de Nocturnia) :

Un parcours libre en boucle

C – Le théâtre du vivant :

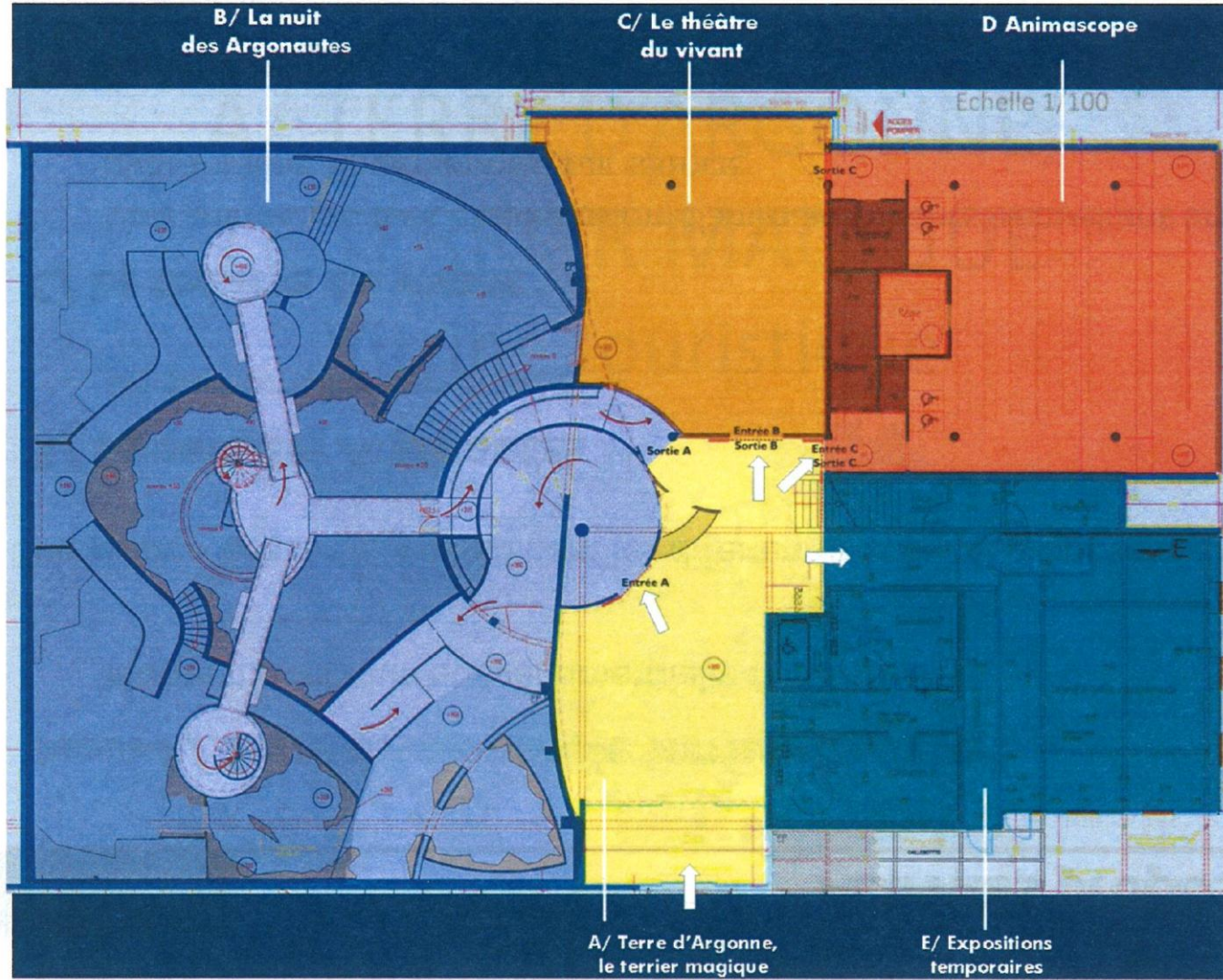
La reconfiguration du hall d'accueil pour proposer une animation avec présentation d'animaux vivants accueillant une quarantaine de personnes par séance.

D – Animascope :

L'évolution de la salle de projection actuelle vers une projection de film en 3D.



Zoning général



A – Terre d'Argonne, le terrier magique

C'est une ambiance de « galerie », à l'image d'un terrier creusé par certains animaux.

Le visiteur entre en terre d'Argonne. Le terrier magique lui permet :

- ✓ de découvrir les sites touristiques d'Argonne (abbayes, églises fortifiées, vallée de l'Aisne, champs de batailles...)
- ✓ d'accéder à l'une des trois salles proposées, selon son choix.

B – La nuit des Argonautes

Une promenade à la rencontre des animaux en Argonne du crépuscule jusqu'à l'aube, par la mise en place d'îlots de découverte du monde animal.

- ✓ Le crépuscule, l'éveil des sens :
 - * la mosaïque sensorielle,
 - * des sons dans la nuit.
- ✓ Dans l'ombre des cavernes
- ✓ La prairie au clair de lune
- ✓ La nature s'invite chez vous
- ✓ Le micro-zoo
- ✓ La vallée des étoiles
- ✓ La grotte aux curiosités
- ✓ Promenons-nous dans les bois
- ✓ Le réveil de la canopée

C – Le théâtre du vivant

Des séances d'animations présentant des animaux vivants.

- ✓ Une scène équipée pour des animations avec des animaux vivants
- ✓ Des assises accueillant une quarantaine de personnes par séance.

Initiation à l'éthologie : comprendre et analyser le comportement des animaux.

Durée des animations : ½ heure afin de respecter le rythme des animaux comme des visiteurs

Hors animation, des animaux sont présentés en vivariums.

D – Animascope

Projection d'un film animalier en 3D :

- ✓ Passage en 3D, d'un film existant
- ✓ Ou tournage d'un film sur les loups du PAD

Monsieur MENGUAL précise que le terrier magique permet de rentrer dans l'histoire et d'accéder aux 3 offres principales. Vous entrez d'un côté, c'est la nuit, vous ressortez de l'autre, c'est le jour. Possibilité d'installer des expositions temporaires, avec présentation d'autres centres d'intérêt du territoire.

Concernant la nuit des Argonautes, Monsieur MENGUAL indique que la conception est faite de manière à suggérer la visite plus qu'à la canaliser. L'histoire permet de vivre la vie des animaux du territoire, grâce à un ensemble d'espaces emblématiques, d'îlots de découverte.

L'élément fort de cette partie est axé sur des animaux vivants.

Monsieur LAMORT ajoute que le visiteur se sentira enfermé dans un milieu en rapport avec la nuit et les animaux ; différentes spécificités sonores seront exploitées pour communiquer, grottes, prairies.

Il indique, concernant le micro-zoo, que c'est une faune que l'on ne voit pas mais qui est très importante. La grotte, quant à elle, sera la seule entorse à la règle de présentation d'une faune locale. Elle ne sera pas composée de la faune ardennaise mais d'animaux ayant des particularités comme les scorpions.

L'entrée A contribue à habituer le visiteur à la pénombre.

Le crépuscule, l'éveil des sens, fait appel à 4 sens sur 5, seul le goût n'est pas présent.

Le 1^{er} espace est composé d'espèces relativement petites, qu'il ne serait pas possible de présenter en extérieur. L'installation se voudra polyvalente pour lui permettre d'évoluer en termes d'espèces présentées. Les maquettes existantes sont conservées mais il est ajouté du vivant. Cet espace peut-être exploré en visite libre ou accompagnée.

Dans le second espace, l'ombre des cavernes, l'existant est capitalisé. Ce qui fonctionne est conservé, comme les automates, afin d'évoquer certains animaux qui vivent dans les grottes. Le spectacle est à destination des petits enfants et du tout public. Bien que conservée dans la visite, Sidonie pourrait changer de nom pour être rebaptisée « Adélie ».

Dans le 3^{ème} espace, la prairie au clair de lune, l'idée est que le visiteur se sente immergé dans la prairie, dans ce qui touche à l'agro-alimentaire, à l'environnement. Des animaux vivants comme le lérot, les amphibiens, les insectes ; montrer la diversité de la nature locale. Espace composé d'outils de découverte.

Le 4^{ème} espace, la nature s'invite chez vous, est un cellier qui donne sur une cuisine, où il est possible de voir des rats. Animation qui a déjà été réalisée et qui plait beaucoup. Cet espace comprendra des micro-mammifères et des insectes.

Le 5^{ème} espace, micro-zoo, est composé d'espèces d'animaux minuscules que l'on a rarement l'occasion de voir car elles sont minuscules. Ces animaux seront observables via la loupe binoculaire, à l'aide de micro-caméras, ... Cet espace est très pédagogique.

Le 6^{ème} espace, la vallée des étoiles, reproduit une voute céleste. Nombre d'étoiles possèdent des noms d'animaux ; Pourquoi ? A quoi cela correspond-il ?... Une interaction entre le visiteur et la voute céleste via des torches à lumière noire permettant de découvrir les informations et visuels dissimulés au milieu des constellations. Il y aura également une présentation de hérissons, animal très connu, mais qui reste très original car peu d'endroits existent en France où l'on peut voir ces animaux.

Le 7^{ème} espace, la grotte aux curiosités, est composé d'espèces exotiques. L'animal emblématique de la nuit est, bien entendu, la chauve-souris. Si Sidonie, la chauffe-souris de *Nocturnia* a bien fonctionné, la présentation de cette espèce devrait remporter encore plus de succès. 3 autres espèces, qui permettent d'illustrer des phénomènes intéressants, seront également présentées. Pour les visiteurs effectuant une visite libre, ça permet de diversifier le passage de l'information. A cet endroit, ce sont des pointeurs à diriger vers des points précis qui feront apparaître l'information.

Le 8^{ème} espace, promenons-nous dans les bois, est une illustration de bois, avec un bassin, une mare aux batraciens ; un espace où l'on trouve les traces des habitants des bois, afin de montrer la grande faune qui n'est pas en présentation ici, on trouve également des animaux vivants présentés dans des aqua-terrariums. C'est également dans cet espace que les visiteurs pourront découvrir le plus gros animal en présentation à l'intérieur, la genette, avec une technique de présentation particulière.

A l'issue de ce passage, au sortir de la nuit, il faut remonter sur la passerelle pour accéder à un espace crépusculaire, à la cime des arbres. Il n'y aura pas d'animaux vivants. Ils seront seulement présentés sous forme de silhouettes.

La visite a une durée globale de 50 mn à 1h15. A l'issue de cette visite, le visiteur aura la possibilité de se rendre soit à l'extérieur, soit au théâtre du vivant, soit à l'animascope.

Le théâtre du vivant est une présentation d'animaux en vivariums ou des animations ; ce genre de présentation fonctionne très bien au Palais de la Découverte à Paris. L'intervention d'un animateur est ce qui fonctionne le mieux ; cela permet également de gérer le nombre de visiteurs sur un site en structurant autour d'animations programmées le rythme de la visite du parc.

L'animascope se situera dans la salle de projection existante, il suffit de l'équiper pour la diffusion en relief. Il sera possible de projeter soit des films, soit des images du PAD. Un film avec les loups du PAD peut-être projeté car les loups sont peu visibles et lorsqu'ils le sont, c'est à la mauvaise saison ; les visiteurs pourraient donc voir l'évolution des loups à travers ce film.

Monsieur SIGNORET estime que le renouvellement proposé est un véritable changement par rapport à la scénographie actuelle. Il demande à l'assemblée de faire part de ses impressions, car un tel projet, sur lequel beaucoup d'attentes peuvent porter, doit être accepté, soutenu, et valorisé par la plus grande majorité possible.

Monsieur MATHIAS remercie le cabinet HARMATAN pour la présentation de cette scénographie attractive mais s'interroge sur le rythme de la journée à savoir est ce que des temps de pause sont prévus ? Le site est-il suffisamment aménagé pour y passer une journée sans en repartir exténué ? Selon lui, le site mérite d'être valorisé encore (entretien des espaces,)

Lorsqu'un visiteur termine une visite, quel que soit le site, répond Monsieur MENGUAL, il est fatigué ; le visiteur veut en avoir pour son argent donc il a tendance à vouloir en faire beaucoup. Il ajoute cependant que ce concept permet au visiteur d'organiser sa journée comme il l'entend et au rythme qu'il le souhaite. Des temps de repos peuvent être pris à l'intérieur dans la partie animascope ou théâtre du vivant.

Monsieur SIGNORET interroge Madame FREZARD qui indique n'avoir pas eu ce type de remarque de la part des visiteurs actuels.

Madame HAQUIN souligne que le PAD est éloigné des grands axes, que le site est peu desservi. Cela ne poserait-il pas un problème en termes de perspective de fréquentation et d'attractivité ?

Monsieur MENGUAL indique que le visiteur se déplace s'il est intéressé. Plus l'offre sera exceptionnelle et complète, plus les gens se déplaceront. Il cite l'exemple du parc Cousteau, qui était très accessible puisque situé en plein Paris mais qui n'a pas fonctionné. Le PAD est selon lui suffisamment bien situé. Le trajet pour y aller, découvrant les paysages d'argonne ardennaise, est cohérent avec le thème abordé et prépare en quelque sorte la visite.

Monsieur LAMORT ajoute que le parc Cousteau a fonctionné quelques mois seulement car il parlait du vivant sans en présenter. Dans le cas du PAD, l'arrivée se fait par de petites routes, entourées de bois, d'où il est possible de voir la faune du territoire ; ce qui est un plus pour le visiteur.

Monsieur COLIN demande pourquoi le thème de la nature la nuit a été conservé.

Monsieur MENGUAL estime que le thème lui semble légitime ici. Selon l'agence, le site a un vrai potentiel et leur paraît, dans l'esprit des objectifs fixés, être le bon thème. Il est par ailleurs rarement ou très mal exploité.

Monsieur LAMORT ajoute que ce thème est très original. De plus, la construction est déjà existante, il serait dommage de ne pas l'exploiter. La réussite d'un site touristique tient au fait qu'il doit être exceptionnel afin d'être reconnu dans la France. La nature et l'animalier sont dans la tendance actuelle. Il ne faut surtout pas changer de thème.

Monsieur BOUILLON concède qu'aujourd'hui le PAD n'est pas parfait. Toutefois, il tient tout de même à rappeler que depuis 2008, année où il a pris la présidence de la commission tourisme, de nouveaux équipements ont vu le jour chaque année, comme la création du parc à loups, l'installation du hamac à bonds, maintenant le musée de l'outil. Prochainement, une présentation de rapaces et l'aménagement d'une aire de spectacles devraient voir le jour. Il confirme qu'un travail demeure au niveau de la restauration et de la scénographie mais qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps ; le PAD progresse doucement.

Monsieur MATHIAS souligne qu'aucune critique n'était faite à l'encontre de la commission, mais des aménagements supplémentaires lui semblent essentiels si cette nouvelle scénographie attire beaucoup de visiteurs.

Monsieur LAHOTTE demande quel est l'amortissement prévu et sur quelle durée.

Monsieur SIGNORET indique que la durée est à peu près identique à celle de la 1^{ère} scénographie.

Monsieur FORGET ajoute que généralement l'amortissement comptable d'un bien correspond globalement à la durée du remboursement de l'emprunt contracté pour le financer. L'annuité comptable d'amortissement permet de rembourser le capital emprunté. Il rappelle qu'un emprunt de

700 000 € arrive à terme en 2014. Cet emprunt qui pèse sur le résultat budgétaire de l'équipement pourrait être remplacé par un autre emprunt à contracter pour financer le renouvellement de la scénographie. Si le plan de financement proposé à nos partenaires est suivi, resterait à la charge de la 2C2A environ 600 000 €. L'impact budgétaire pourrait être moindre que celui supporté actuellement. Il est précisé qu'il est difficile, aujourd'hui de dire si c'est jouable ou pas, cela va dépendre de la communication qui y sera rattachée.

Messieurs GODART et SOUDANT font part de leur scepticisme sur le maintien du thème la nature la nuit.

Selon Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, l'erreur commise ne tient pas au thème mais au manque d'animaux vivants, pour les enfants notamment.

Madame HAQUIN fait remarquer que le projet à l'air très bien mais il lui semble que le manque d'infrastructures environnantes (chambres d'hôtes, hôtels, ...) peut poser problème.

Monsieur LAMORT répond que le développement du tourisme a un rôle de levier ; Le site du PAD est le seul moteur actuel du développement touristique du territoire. Plus il attirera de monde, plus des initiatives privés pourront émerger pour proposer des activités complémentaires aux séjours des touristes sur l'Argonne Ardennaise.

Monsieur SIGNORET rappelle que l'offre d'hébergement existante est suffisante et l'initiative privée présente. Il ajoute par ailleurs que la commission tourisme travaille actuellement sur la création d'hébergements insolites au sein du PAD, pour laquelle le Conseil de Communauté sera saisi en temps utile.

Eu égard à ces débats, le projet d'extension/rénovation de la scénographie du PAD Tel que présenté par le bureau d'étude Harmatan reçoit un avis globalement favorable étant précisé que le Conseil de Communauté sera attentif à la poursuite de ce projet et aux aménagements extérieurs nécessaires pour faire face à une augmentation de la fréquentation.

3. FINANCES

- Décisions modificatives PAD/Budget général

Monsieur COLIN présente les propositions de décision modificative suivantes :

Affaire 2C2A/Auboise d'étanchéité - Sinistre sur la toiture végétalisée de PAD/NOCTURNIA

Une facture reste à payer pour les frais et honoraires de l'expert pour un montant de 39 953,93 €

Des crédits n'ayant pas été prévus au BP 2012, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

BUDGET PAD/NOCTURNIA

Dépenses d'investissement

Chapitre 27 - Autres immobilisation financières

Article 275 - Dépôts et cautionnement versés : + 40 000,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Article 168751 - GFP de rattachement : + 40 000,00 €

BUDGET GENERAL

Dépenses d'investissement

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières

Article 276351 - GFP de rattachement : + 40 000,00 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Article 2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition : - 40 000,00 €

Monsieur COLIN indique que la Communauté de Communes n'a pas le choix, étant une décision du tribunal.

Monsieur SIGNORET rappelle à l'assemblée que ce contentieux n'est toujours pas réglé et souhaite que la 2C2A puisse un jour être remboursée, à tout le moins, des dépenses engagées.

L'assemblée approuve ces décisions modificatives à l'unanimité

- Modification du plan de financement concernant le schéma d'organisation des services

Il est rappelé que le schéma d'organisation des services a pour objectif de devenir un outil d'aide à la décision des élus, permettant d'identifier les projets structurants à faire émerger et les investissements à privilégier afin de maintenir, d'étendre ou de diversifier les services publics et au public.

Les finalités de ce schéma viseront l'amélioration et le développement des services sur le territoire de l'Argonne Ardennaise en proposant des réponses innovantes et opérationnelles favorisant le maintien des populations actuelles et l'accueil des populations futures.

Les préconisations faites devront définir la nature des actions à mettre en œuvre, proposer une organisation territoriale, et tendre vers un maillage du territoire cohérent et efficace.

Ainsi, le Conseil de Communauté du 20 juin 2012 a validé le plan de financement correspondant à l'engagement d'une étude visant à établir un schéma d'organisation des services sur le territoire. Début juillet, une demande de subvention a été déposée auprès du FEADER et de la Région sur la base de ce plan de financement (cf. ci-après) établi à partir de l'offre la plus onéreuse remise dans le cadre d'une procédure de consultation d'un bureau d'études.

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC		Taux	Montant
Réalisation du schéma de services	64 950,00 €	77 680,20 €	FEADER	40%	31 072,08 €
			Région Champagne Ardenne Contrat de Développement Territorial	40%	31 072,08 €
			Fonds propres 2C2A	20%	15 536,04 €
TOTAL	64 950,00 €	77 680,20 €	TOTAL	100%	77 680,20 €

Eu égard aux résultats de la consultation, il convient aujourd'hui d'ajuster le plan de financement de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT AJUSTE

DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC		Taux	Montant
Réalisation du schéma de services	49 170 €	58 807 €	FEADER	40%	23 523 €
			Région Champagne Ardenne Contrat de Développement Territorial	40%	23 523 €
			Fonds propres 2C2A	20%	11 761 €
TOTAL	49 170 €	58 807 €	TOTAL	100%	58 807 €

Il est précisé que l'offre du cabinet INITIATIVE, A&D a été retenue comprenant l'ensemble des options.

La modification du plan de financement concernant le schéma d'organisation des services est approuvée à l'unanimité, par l'assemblée.

- Modification du plan de financement concernant l'aménagement du musée de l'outil

Le Conseil de Communauté en date du 7 octobre 2010 a validé le projet d'implantation du musée de l'outil au sein du Parc Argonne Découverte pour lequel le Président a été autorisé à solliciter des subventions pour ce projet estimé à 200 000 € HT.

Plusieurs travaux complémentaires ont été nécessaires pour la bonne réalisation du projet, notamment l'installation d'une cuve à incendie. Ainsi, ce plan de financement doit être modifié de façon à intégrer ces nouvelles dépenses de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL HT			PLAN DE FINANCEMENT RECTIFIE HT	
Budget prévisionnel		200 000,00 €	Budget modifié	264 947,79€
Conseil général des Ardennes	15,50%	31 000,00 €	11,7 %	31 000,00 €
Conseil Régional de Champagne Ardenne	15%	30 000 €	11,3%	30 000 €
Etat – DETR	10%	20 000€	7,5%	20 000 €
FEADER	39,5%	79 000 €	40 %	105 979,12 €
<i>Total</i>	<i>80 %</i>	<i>160 000 €</i>	<i>70,6 %</i>	<i>186 979,12 €</i>

Un débat s'installe concernant le musée de l'outil. Mme BUSQUET indique être déçue par la présentation du musée de l'outil.

Mme MOREAU ajoute que le musée, depuis peu installé, donne déjà une impression de délabrement avancé, qu'elle juge peu attractif et peu joli. Elle craint par ailleurs que dans ces conditions, le matériel ne résiste pas longtemps.

Monsieur FORGET répond que le choix d'une présentation par métier a conduit à l'installation de cabanons. Quelques outils sont également disposés dans le hangar. Effectivement, la présentation doit être renforcée au niveau de l'étiquetage et de la mise en scène.

A ce titre, la programmation 2012 – 2015 prévoit la scénarisation des cabanons. La 2C2A aurait souhaité développer la visite par un prestataire d'animation mais cela est onéreux. Une réflexion est en cours pour la mise à disposition de tablettes numériques aux visiteurs.

Monsieur MATHIAS fait part de ses craintes par rapport à la conservation du matériel agricole abrité sous le hangar : Les pignons non clos risquent d'être un facteur de détérioration (pluie, vent). Il ajoute que des bénévoles sur ce thème (ex. Fête de la moisson à Lançon) pourraient être des ressources pour faire vivre ce musée.

Monsieur SIGNORET reconnaît que ce musée a été réalisé et ouvert au public dans l'urgence et nécessite d'être amélioré.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT fait part de sa déception quant à la révision à la hausse du plan de financement du musée de l'outil. Il regrette que le Conseil Général qui a beaucoup insisté pour que la 2C2A acquière cet équipement ne subventionne pas son aménagement.

Monsieur SIGNORET précise que la subvention départementale concernait uniquement l'achat du musée à M. MARTIN.

Monsieur LAHOTTE demande à obtenir des précisions concernant l'augmentation du plan de financement.

Monsieur FORGET indique tout d'abord que notre demande de subvention a été traitée dans sa globalité par le Conseil Général des Ardennes qui a fixé des taux moyens par aménagement (hamac à bond, billetterie, ...). Ceci a permis de déclencher l'intervention d'autres financeurs et de jongler sur les taux attribués à chaque aménagement tout au long de la période s'étalant de 2009 à 2011 afin d'optimiser les plans de financement globaux. Monsieur FORGET en profite pour saluer le travail de M. Yann TRONCHET de la DDT qui est force de proposition pour l'optimisation de nos plans de financement.

Enfin, le Directeur général des Services ajoute que l'augmentation du plan de financement est due en partie à la cuve à incendie qui n'avait pas été initialement budgétisée mais imposée par le SDIS. Ce qui représente en soit un coût de l'ordre de 40 000 €. Par ailleurs, le prévisionnel de cet aménagement a été fixé en 2008 par les services de la 2C2A. Des travaux supplémentaires, des imprévus ont également conduit à une hausse du montant global, ce qui est quasi incontournable dans des projets portés sur plusieurs années.

Messieurs SIGNORET et COLIN soulignent que ce projet est tout de même subventionné à hauteur de 70 %, ce qui est tout à fait correct.

La modification du plan de financement concernant le musée de l'outil au PAD, est approuvée à l'unanimité, par l'assemblée.

4. ZAC DE VOUZIERS : Point d'information, Autorisation de réalisation d'un giratoire sur autorisation de voirie du Conseil Général des Ardennes.

Monsieur FORGET projette le plan d'aménagement de zone en rappelant le contexte de ce dossier : L'aménagement de la ZAC par la 2C2A a conduit à la requalification de voie communale et la nécessité de créer un giratoire au lieu dit « carrefour de sainte marie ». La 2C2A devait signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département qui permettait à la 2C2A de récupérer les frais engagés. Les services communautaires et départementaux n'étaient pas en accord sur les termes financiers de cette convention. Deux ans de discussion conduisent aujourd'hui le Conseil

Général à proposer une autre solution : La 2C2A solliciterait une permission de voirie auprès du Département qui subventionnerait l'aménagement du giratoire.

L'impact n'est évidemment pas le même pour la 2C2A en termes financier mais il est nécessaire de faire avancer ce dossier.

Monsieur FORGET indique également qu'il y a un partage des coûts finalement assez logique dans la mesure où ce giratoire se situe sur le terrain de la 2c2a et sur celui du département. Il reste encore quelques incertitudes tout de même.

Monsieur LECLERCQ s'interroge sur la nécessité de ce giratoire.

Monsieur FORGET répond que la communauté de communes est obligée de faire une demande de raccordement de réseaux sur la voirie départementale auprès du CG qui oblige alors à la réalisation d'un giratoire. Techniquement parlant, et pour raison de sécurité routière, cet aménagement se justifie. Monsieur D. GUERIN ajoute que toutes les ZAC sont équipées de giratoire pour faciliter la circulation des poids lourds (obligation européenne).

Monsieur LAHOTTE est étonné que le giratoire soit ensuite rétrocédé au département alors que la 2C2A supporte les charges d'entretien.

Monsieur SIGNORET précise que c'est la position arrêtée à ce jour par le Conseil Général pour l'ensemble des projets de ce type.

Monsieur M. BOUILLON (Bourcq) souligne qu'une partie de l'emprise du giratoire est sur un terrain privé et s'interroge sur les délais encore longs d'une mesure d'expropriation.

Monsieur SIGNORET répond qu'effectivement 40 m² appartiennent à un privé, avec lequel une négociation amiable est en cours. Monsieur FORGET ajoute qu'une bande de terrain de 150 m² non utilisée pourrait être libérée ; la proposition a donc été faite au propriétaire d'échanger les 150 m² contre ses 40 m².

Monsieur SIGNORET précise que le changement de décision du centre Leclerc a entraîné la modification de l'aménagement de la zone.

Monsieur FORGET ajoute que dans le projet d'aménagement initial de la ZAC, le giratoire était prévu au milieu de la rue du grand mont ; il a fallu modifier cet aménagement suite aux négociations d'achat de centre Leclerc. Le giratoire s'est naturellement retrouvé au carrefour dit de sainte marie.

L'assemblée approuve à l'unanimité la délibération suivante :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
ACCEPTE de réaliser la desserte de la ZAC de Vouziers depuis la RD 41 (lieu dit « Carrefour de Sainte Marie »), au travers de la création d'un carrefour giratoire sous maîtrise d'ouvrage communautaire sur la base d'une permission de voirie à demander au Conseil Général des Ardennes ;
ACCEPTE le principe de procéder à une rétrocession au Conseil Général des Ardennes, à titre gratuit, des parcelles dont la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise serait propriétaire et dont l'emprise se situerait au sein de ce carrefour giratoire ;
ACCEPTE le principe d'assurer la gestion et l'entretien de ce carrefour giratoire par voie de convention ;
AUTORISE le Président à signer la convention qui en découle ;
AUTORISE le président à procéder aux acquisitions nécessaires à la bonne réalisation de ce projet et à signer les actes nécessaires ;*

AUTORISE le Président à solliciter toute subvention auprès de financeurs potentiels sur la base du plan de financement suivant :

Financement du giratoire d'entrée de ZAC	
Travaux Eiffage	200 815,72 €
Travaux éclairage -SPIE	20 507,46 €
Coût total travaux HT	221 323,18 €
Maîtrise d'œuvre (2,9 %)	6 418,37 €
Montant total HT avec MO	227 741,55 €
Montant TTC	272 378,89 €
Département (80%)	182 193,24 €
FCTVA (15,482%)	40 563,42 €
Coût résiduel avec FCTVA	49 622,23 €
»	

5. RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : Convention d'occupation des locaux de la Maison de l'Enfance

M. MATHIAS rappelle que les animations « Roule Doudou » mises en place dans le cadre du RAM à Vouziers se sont déroulées au sein des locaux du FJEP depuis le 1er janvier 2012. Sachant que la Maison de l'Enfance a récemment ouvert ses portes à Vouziers (Rue de l'Agriculture), il est envisagé que les animations Roule Doudou puissent s'y dérouler. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention d'occupation des locaux avec la Ville de Vouziers étant rappelé qu'il s'agit d'une mise à disposition gratuite du premier étage de la maison de l'enfance les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, ainsi que les mercredi matin sous couvert que les locaux soient disponible.

Il précise que les locaux du FJEP ne permettent plus à cette association d'accueillir ce service.

Les membres de l'assemblée approuvent la convention d'occupation des locaux de la Maison de l'Enfance avec la Ville de Vouziers, à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LAHOTTE souhaite être informé de l'état d'avancement de la vente du terrain sur la ZAC au Leclerc.

Monsieur SIGNORET répond que le centre Leclerc exigeait que le terrain soit vidé de tout occupant (gens du voyage) avant de signer le compromis de vente. La signature devrait donc avoir lieu rapidement.

Monsieur SIGNORET remercie Monsieur le Sous-Préfet de sa présence lequel se félicite d'être venu, de constater le travail fructueux réalisé au sein de cette instance. Il ajoute que l'acte 3 de la décentralisation va arriver prochainement et invite les élus à « garder le cap ».

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET remercie l'assemblée de sa présence et lève la séance à 22h20.

Fait à Vouziers, le 21 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

Le Secrétaire de Séance,

Raoul MAS